



## L'ardente obligation d'une hausse des allocations.



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Comme chaque année à pareille époque s'ouvre le débat des allocations. Faut-il les augmenter et de combien? Ces questions sont préalables au débat suivant, qui concerne la répartition de cette hausse entre les différentes catégories de courses, de chevaux, d'hippodromes.

Depuis 1995 et la mise en place de la stratégie d'augmentation de l'offre de paris, une progression a été assurée chaque année sauf deux : une légère baisse en début de cycle, et une stagnation cette année.

A ce stade, ma position est claire : la hausse des allocations est une évidence et une nécessité absolue. Et les raisons de le faire sont légion.

### La confiance

Les allocations sont le carburant nécessaire pour faire tourner le système, faire vivre les effectifs, et donc entretenir les investissements des propriétaires. Pour des raisons qui m'avaient alors semblé déjà contestables, le Galop avait décidé de ne pas augmenter ses allocations en 2014. C'est toujours un mauvais signal que de

Vendredi 10 octobre 2014 – N° 48

prendre une telle décision qui traduit un manque évident de confiance en l'avenir.

La confiance est le moteur qui anime le propriétaire. Comment voulez-vous lui demander d'investir dans un avenir auquel les responsables du système eux même ne croiraient pas ! Augmenter l'enveloppe, même raisonnablement, est d'abord le témoignage d'une vision positive de notre activité.

J'ai déjà eu l'occasion de dire qu'on ne peut considérer les propriétaires comme des « actionnaires » devant toucher des dividendes. C'est pour moi contraire à l'esprit de loisir qui anime la plupart d'entre nous et, en tout état de cause, nous ne sommes pas des financiers au capital d'une affaire privée. Pour autant, les propriétaires, les éleveurs et les professionnels sont tous associés au sein du système France Galop et doivent y être encouragés. Il n'y a pas là un aspect comptable dans ma réflexion mais d'abord un aspect psychologique et chacun sait combien il anime la foi du propriétaire.

Pourtant les arguments financiers ne manquent pas non plus pour justifier ma légitime position.

### Des propositions financièrement compatibles.

Sous la présidence d'Edouard de Rothschild, il a été constitué d'importantes réserves. Certaines étaient précisément affectées aux allocations, et s'établissent à 51 millions d'euros. Cette somme, comme tous les excédents dégagés par les sociétés de courses quelle que soit leur provenance, aurait pu être à l'époque

# Le Grain de Sel du vendredi

29, rue Claude Terrasse 75016 Paris • Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85  
associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr



immédiatement distribuée sous forme d'allocations. En réalité, il s'agit d'une épargne constituée par les propriétaires. Elle appartient aux propriétaires, aux éleveurs, aux professionnels.

Les réserves ne peuvent être détournées vers un autre usage, aussi intelligent soit-il. En ces périodes difficiles, le moment est parfaitement désigné pour les utiliser de façon à garantir le fonctionnement de l'ensemble du Galop français.

D'autant que les propriétaires en ont bien besoin. Mettre en avant, comme j'ai pu l'entendre, l'absence d'inflation pour justifier une stagnation des allocations est un contresens absolu. Les activités de main d'œuvre sont, plus que les autres, touchées par les hausses des charges. La très forte sanction que représente le taux de TVA majoré vient durablement impacter nos budgets et il faut le souligner sans relâche.

Les propriétaires de base sont en danger. Ceux qui ont des effectifs moyens ou petits peuvent disparaître très vite. C'est en priorité vers eux que doit se porter un plan d'urgence des allocations. Consolider la base, c'est consolider l'ensemble du système. Ne pas soutenir nos propriétaires ce serait entrer dans une dangereuse spirale de récession

## La double spirale.

Cette spirale négative alimente hélas deux dangers majeurs.

Celui des partants et donc de nos recettes tout d'abord. Il est urgent d'enrayer la baisse des effectifs de chevaux actuellement déclarés à l'entraînement, parce qu'il est urgent d'endiguer une baisse des partants dans nos courses...sans

quoi nos recettes s'en trouveront gravement affectées.

Cette spirale de récession n'est pas seulement une catastrophe pour les propriétaires mais pour la filière toute entière. Mécaniquement, elle touche tout le monde, éleveurs, entraîneurs et jockeys... Le Budget de l'Etat aussi.

Demander une hausse des allocations pour 2015, proposer de fixer aujourd'hui un minimum dans un plan pluri annuel, voilà une exigence qui n'a rien d'un caprice ou d'une provocation mais qui est bien une position stratégique pour le bien commun. Proposer une hausse des allocations doit être considéré comme un investissement de long terme pour l'amélioration de la santé de l'ensemble de la filière. Un investissement rentable... certainement plus rentable que tant d'autres. Dans le contexte actuel, il faudra faire des choix entre les investissements. Celui-là est évidemment plus que prioritaire.

Ainsi, la gestion des sociétés mères doit s'amender dans son principe même. Le point de départ, ce doit être l'enveloppe d'allocations sur le court et le moyen terme. Le minimum de cette enveloppe une fois déterminé, la stratégie de recettes et les coûts de l'ensemble de l'Institution devront s'ajuster sur ce minimum, quitte à accélérer quand les résultats le justifient.

L'enveloppe d'allocations n'est ni une dépense, ni une variable d'ajustement, on ne le répétera jamais assez. C'est l'objet social, la raison d'être de notre système de courses associatif et basé sur un partenariat avec l'Etat qui renforce l'ardente obligation d'une hausse des allocations.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*